



PROJET EURAILLIE 3000 - SPL EURAILLIE

Première phase de concertation du 4 novembre au 21 décembre 2013

La MRES souhaite apporter sa contribution à la concertation préalable sur le projet Euralille 3000, sur les questions de prise en compte de la biodiversité et des usages présents et attendus sur le quartier concerné.

En préalable, nous tenons à faire remarquer la difficulté à comprendre le périmètre du projet global Euralille à partir des documents de présentation du projet. La carte est trop peu lisible. La présentation des modifications envisagées par secteur au sein du document mis à la disposition du public rend très difficile d'envisager leurs impacts globaux sur les différentes thématiques abordées à l'échelle du quartier.

Contribution de la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités

avec le concours des
associations Entrelianes et
du Groupe Ornithologique et
Naturaliste du Nord Pas-de-
Calais

Nous regrettons que la question de la nature ou de la biodiversité ne soit nullement traitée alors même que le périmètre du projet se situe au cœur d'une couronne verte qui fait le tour de Lille en partant de la Citadelle. Le Parc Matisse y joue une part non négligeable avec son boisement Nord, celui-là même dont est envisagée une destruction partielle (opération Souham). C'est regrettable pour une ville de l'importance de Lille, capitale de la biodiversité (2012), siège du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais qui a initié des schémas ambitieux de développement de la nature (et notamment des espaces boisés), bien avant que les lois Grenelle n'aient imposé le cadre qui s'applique désormais à tous les territoires (Schéma de Cohérence Ecologique Régional – TVB). C'est également regrettable pour le Parc Matisse qui a reçu le label EVE®.

Diagnostic et projet écologique

La MRES recommande à la SPL Euralille de réaliser un inventaire écologique qui validera les richesses naturelles présentes et potentielles. Cet inventaire est un préalable pour poser un diagnostic écologique sur les espaces en présence, leurs connectivités écologiques à l'intérieur du quartier et au delà (trame verte lilloise : Citadelle, Plaine Winston Churchill, Parc Matisse, Gare Saint-Sauveur...). Le projet aura tout intérêt à prendre en compte l'étude déjà commandée par la Ville de Lille sur les potentialités écologiques du territoire, qui sera bientôt publiée.

C'est pourquoi nous demandons à ce que trois critères majeurs puissent être intégrés au cahier des charge général du projet :

1/ La conservation intégrale des espaces boisés. L'importance de leur apport à la qualité de vie urbaine en fait un des éléments les plus remarquables constitutifs d'un tissu urbain.

2/ La compensation systématique de toute perte d'espace vert prenant en compte la richesse de cet espace et pas seulement sa surface. En effet, aujourd'hui tout projet urbain se doit d'être créateur net d'espace de nature et de connectivités (corridors écologiques).

3/ Le positionnement du projet au regard des enjeux écologiques communaux et métropolitains. Travailler par secteur n'a de sens qu'au regard d'objectifs globaux ayant été préalablement définis.

Les continuités écologiques (du Parc Matisse vers le réseau ferré etc.) semblent malmenées par le projet qui prévoit des constructions aux abords du parc, dans des espaces dits « délaissés » pour y « apporter de la vie » : au regard de ces considérations, il apparaît que les richesses existantes et donc l'impact écologique de cette réduction du périmètre du parc n'ont pas été pris en compte. Quelles sont les réponses et compensations prévues ? Cette modification et projets de construction (opération Souham) n'entrent-ils pas en contradiction avec le PLU quant à la préservation des éléments de patrimoine végétal à protéger (zone UL1A, cf III du titre IV) ?

Des outils et textes réglementaires existants ou bientôt disponibles

Des documents de référence semblent ignorés :

- Schéma régional Trame Verte et Bleue voté en 2006
- Stratégie régionale de la biodiversité votée le 26 septembre 2013
- Inventaire des sites d'intérêt écologique de Lille Métropole (qui reste à actualiser).

Le projet devrait cadrer avec une réflexion plus large au niveau métropolitain, d'autant qu'une ceinture de friches est appelée à s'urbaniser. La réflexion sur les connectivités économiques, la création de nouveaux espaces verts et donc la contribution de tout projet urbain à ces objectifs généraux doit se réfléchir à cette échelle. Le projet d'Euralille 3000 est porteur de connectivités majeures (ceinture verte de Lille, voies ferrées), mais à l'inverse facteur de fragmentations supplémentaires si les études et schémas cités sont ignorés. Un dialogue avec les instances concernées serait fructueux (service Parcs et Jardins de la ville de Lille, LMCU, ENLM, ADU Lille Métropole, direction de l'Environnement du Conseil Régional).

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Nord Pas de Calais - TVB, piloté par l'Etat et la région sera bientôt approuvé (fin de l'enquête publique le 2 janvier 2014). Il indique que « Certaines personnes publiques visées à l'art. L 371-3 du code de l'environnement (collectivités, groupements de collectivités et État) doivent prendre en compte, au sens juridique du terme, le SRCE-TV B dans des décisions relatives à des documents de planification, projets ou infrastructures linéaires susceptibles d'affecter les continuités écologiques. » (page 25) Il précise que « Les impacts positifs et négatifs susceptibles d'affecter une continuité écologique devront être déterminés au cas par cas par chaque document de planification ou projet. Le rôle du schéma est de guider les personnes publiques. » (page 26).

De nombreux SCOT et PLU intègrent les enjeux écologiques au cours de leur élaboration et révision. **Il est donc très surprenant de ne voir aucune démarche volontaire en matière de continuités écologiques dans le projet Euralille 3000** (la trame verte n'est évoquée qu'en note de bas de page, à propos d'ateliers dont on se demande quels ont été les participants et quelle publicité a été faite de ces ateliers).

Le risque d'un projet urbain aseptisé

La ville constitue un habitat global, producteur de déplacements et réseaux, de populations aussi bien humaines, animales que végétales : en négliger certains aspects irait à rebours de politiques publiques qui tiennent de plus en plus compte des services rendus par la biodiversité.

Le document de présentation du projet mis à disposition de la concertation défend à nos yeux plutôt un quartier « récréatif » qu'un quartier « vivant ». Il serait utile de considérer le vivant au sens large. La multiplication de services similaires (bars, restaurants, hôtels, terrasses) résorbera-t-il l'urbanisme froid à la fois dénoncé et présent dans le projet ? Il porte le risque d'une standardisation des espaces et des pratiques, au risque d'appauvrir les richesses humaines et écologiques. Il ne traite que trop peu d'usages liés aux habitants, à ceux du quartier comme à ceux des quartiers voisins (Fives, Saint-Maurice) et à leurs attentes sociales.

Sur tous les sujets évoqués ici, le film « Euralille arpenté, portrait piéton » peut nourrir la réflexion, pourvu que cela soit organisé. La MRES s'interroge sur les modalités de la concertation et souhaite que les habitants du quartier, les associations - de protection de l'environnement notamment - trouvent de véritables opportunités de dialogue avec les aménageurs d'Euralille 3000.

Lille, le 20 décembre 2013